Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

Syndicat Intercommunal Mare et Libron

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

Exercice 2018

Assainissement collectif

Commune de AUTIGNAC en délégation de service public

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 7
1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 7
1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 9
2.1. Modalités de tarification 9
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 10
2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 12
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 12
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 12
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 14
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 14
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 15
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 15
4. Financement des investissements 17
4.1. Montants financiers 17
4.2. Etat de la dette du service 17
4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 17
4.4. Présentation des travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 18
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 18
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 19

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Mare et Libron
- Caractéristiques : Syndicat Mixte, Assainissement à la carte
- Compétences liées au service : Collecte, transport et dépollution des eaux usées
- Territoire desservi : Autignac
- Il n'y a pas de CCSPL
- Il existe un zonage
- Il existe un règlement de service

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 863 habitants au 31/12/2018.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 595 abonnés au 31/12/2018.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

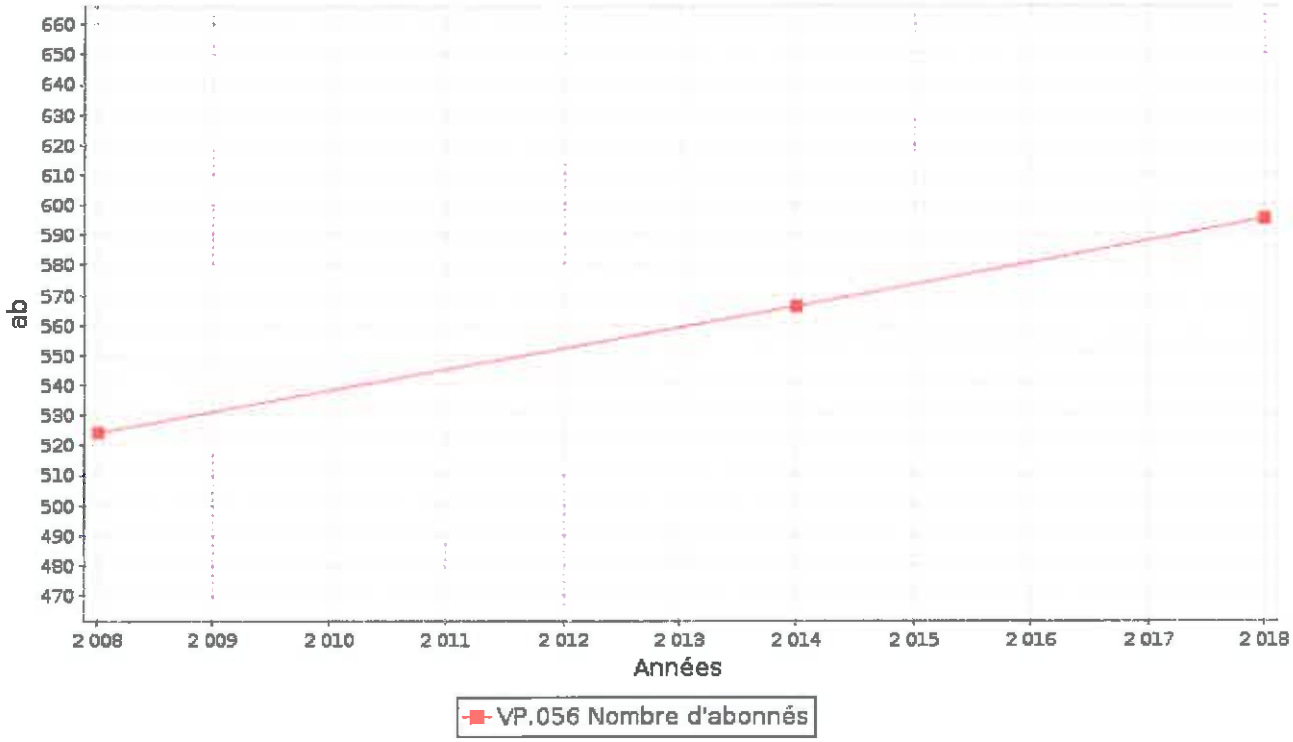
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018
Autignac				
Total	**NC**	**594**	**1**	**595**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 601.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 68,55 abonnés/km) au 31/12/2018.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,45 habitants/abonné au 31/12/2018.



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)		59 331	
Abonnés non domestiques		0	
Total des volumes facturés aux abonnés		**59 331**	

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2018 (1 au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8,68 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 8,68 km (8,68 km au 31/12/2017).

2 ouvrage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
déversoirs	Autignac	NC

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: STEU d'Autignac
Code Sandre de la station : 060934018001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/03/1977		
Commune d'implantation	Autignac (34018)		
Capacité nominale STEU en EH (1)	1500		
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	346		
Prescriptions de rejet			
Soumise à déclaration			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Le Taurou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25,8	OU	95,6
DCO	163	OU	86,4
MES	38,6	OU	92
NGL	34,2	OU	67,7
NTK	33,8	OU	68
pH	NC	OU	NC
NH_4^+	30,33	OU	NC
Pt	15,9	OU	36,3

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2018 en tMS**
STEU d'Autignac (Code Sandre : 060934018001)	
Total des boues produites	**1,1**

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2018 en tMS**
STEU d'Autignac (Code Sandre : 060934018001)	0
Total des boues évacuées	**0**

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	2 000	2 000
Participation aux frais de branchement	0	0

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	9,16 €	9,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,48 €/m³	0,48 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	15,35 €	15,75 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,8205 €/m³	0,8443 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,1550 €/m³	0,15 €/m³

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice de la présente

- Délibération du 16/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- TARIF DU DELEGATAIRE fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 16/01/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- TARIF DU DELEGATAIRE fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	9,16	9,16	0 %
Part proportionnelle	57,60	57,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	66,76	66,76	0 %
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	15,35	15,75	2,61 %
Part proportionnelle	98,46	101,32	2,90 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	113,81	117,07	2,86%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,00	- 3,23 %
TVA	19,93	20,18	1,25 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	38,53	38,18	- 0,91 %
Total	**219,10**	**222,01**	**1,33 %**
Prix TTC au m³	**1,83**	**1,85**	**1,09 %**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Augmentation de la part du délégataire suivant formule de révision déterminée.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées usage domestique	26 985
dont abonnements	5 545
Redevance eaux usées usage non domestique	0
dont abonnements	0
Recette pour boues et effluents importés	0
Régularisations (+/-)	0
Total recettes de facturation	26 985
Recettes de raccordement	0
Prime de l'Agence de l'Eau	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Recettes liées aux travaux	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (préciser)	0
Total autres recettes	0
Total des recettes	26 985

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées usage domestique	68 747
dont abonnements	9 314
Redevance eaux usées usage non domestique	0
dont abonnements	0
Recette pour boues et effluents importés	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0
Total recettes de facturation	68 747
Recettes liées aux travaux	0
Produits accessoires	0
Total autres recettes	0
Total des recettes	68 747

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 95 732 €.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99% des 601 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,53%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	4,31%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**85**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2018.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU d'Autignac	63,9	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU d'Autignac	63,9	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P206.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	**Conformité exercice 2017 0 ou 100**	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**
STEU d'Autignac	63,9		100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU d'Autignac :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **0%**.

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 700,86
Montants des subventions en €	0
Montants des contributions du budget général en €	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réalisation d'une station d'épuration	758 717	0

4.4. Présentation des travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant	Néant	Néant

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2018.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	Néant

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
ID : 034-200068617-20190709-RPQS2018EUAUTIG-AU

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	863
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,85
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	____%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0

Vu le 09 juillet 2019
Le Président,
Jean Luc FALIP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
St GERVAIS
(Hérault)
MARE et LIBRON